



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>
<b>9 SEPTEMBRE 2024</b>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **9 septembre 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #3 - Julie Leblond  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 12 Août 2024
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - Lettre du comité organisateur du Marché de Noël de la cabane
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 - Comptes à payer pour le mois de Août 2024
  - 6.2 - Refinancement du prêt no.13 - Règlement d'emprunt 2013-154- Rue Notre-Dame et 1ère Rue Ouest
- 7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 7.1 - Dissolution Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante
  - 7.2 - Dossier juridique en cours- Démolition de la maison brûlée
  - 7.3 - Rapport RH -Ajustement d'horaire

2024-  
09-8997



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
08-8996

*Procès-verbal  
de la Municipalité d'East Broughton*

**11 - PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le 9 septembre à 19:30

**12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h15.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Paul Grondin  
Pro-Maire

  
Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Paul Grondin  
Pro-Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
09-9000

2024-  
09-9001

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

Jean-Paul Grondin nous parle de la fin de la Régie intermunicipale Beauce-Amiante. Urbanisme changements à venir. Julie Leblond nous parle du bilan incendie mensuel. André Roy nous parle d'une conférence par la FQM à St-Georges.

### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

#### **6.1 - Comptes à payer pour le mois de Août 2024**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de Août 2024 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 231 673,14\$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de Août 2024 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 77 786,31 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de Août 2024.

**ADOPTÉE**

#### **6.2 - Refinancement du prêt no.13 - Règlement d'emprunt 2013-154- Rue Notre-Dame et 1ère Rue Ouest**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 2013-154, arrive à échéance le 25 novembre 2024.

ATTENDU QUE la municipalité, afin de pourvoir aux frais de refinancement, si il y a effectivement des frais à assumer sur ce règlement d'emprunt, déclare qu'ils soient assumés par le budget courant de la municipalité.

Les étapes du financement sont réalisées conjointement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère des Finances (MFQ), qui demanderont par appel d'offre les soumissions pour le refinancement.

EN CONSÉQUENCE, La municipalité décrète le renouvellement d'un emprunt d'un solde non amorti de 686 300,00\$ à compter du 25 novembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

Il est proposé par André Roy et approuvé à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour le renouvellement de l'emprunt.



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 8 - RÉGLEMENTATION

8.1 - Adoption du règlement # 2024-267 « Règlement amendant le règlement no.2024-260 concernant la consolidation de dette »

8.2 - Adoption du règlement # 2024-262 « Règlement de zonage »

### 9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Embauche automne et hiver 2024 et 2025

9.2 - Camp de jour 2024

9.3 - Cours initiation au patin 2024 - \*\*\*POINT REPORTÉ\*\*\*

9.4 - Renouvellement du Contrat de service - Local traiteur

9.5 - PARFIRSPA

### 10 - TRAVAUX PUBLICS

10.1 - SUIVI RECHERCHE EN EAU

### 11 - VARIA

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13 - PROCHAINE SÉANCE

### 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 - Séance ordinaire du 12 Août 2024

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 Août 2024 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Rénald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024.

**ADOPTÉE**

### 4 - CORRESPONDANCE

#### 4.1 - Lettre du comité organisateur du Marché de Noël de la cabane

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de contribution financière pour l'événement du Marché de Noël de la cabane au montant de 100\$.

Attendu que la Municipalité a contribué chaque année à l'événement depuis les 3 dernières années.

Attendu que l'organisation fait la demande de publiciser l'événement gratuitement sur le panneau lumineux situé sur la route 112.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, de faire parvenir la contribution financière de 100\$ à l'organisation de l'événement et de publiciser gratuitement sur le panneau lumineux situé sur la route 112.

2024-  
09-8998

2024-  
09-8999



2024-  
09-9004

N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **7.3 - Rapport RH -Ajustement d'horaire**

Attendu que la directrice générale a déposé un rapport afin de faire la demande d'ajouter des heures de travail à l'horaire du poste d'adjointe administrative.

Attendu que ce poste est temporaire et qu'il s'agit d'une aide administrative compte tenue du poste vacant au service des finances.

Attendu que le poste à combler est toujours en affichage et la recherche se poursuit.

Considérant le besoin de main d'œuvre.

Considérant le processus d'embauche en cours.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la modification d'horaire proposé par la directrice générale pour le poste d'adjointe administrative temporaire.

### **8 - RÉGLEMENTATION**

#### **8.1- Adoption du règlement # 2024-267« Règlement amendant le règlement no.2024-260 concernant la consolidation de dette »**

2024-  
09-9005

ATTENDU QUE la Municipalité de East Broughton a décrété, par le biais du règlement numéro 2024-260, un emprunt de 2 434 943\$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022 ;

ATTENDU QUE le 30 mai 2024 dernier, le vérificateur de la direction des affaires juridiques du ministère des Affaires Municipales et de l'habitation a demandé des précisions sur l'article afin de définir la répartition de la taxation.

ATTENDU QUE la clause à modifier a été validé par deux avocats au Ministère de la Justice de la Direction des affaires juridiques-Affaires municipales et Habitation, Me Cynthia St-Louis ainsi que Me Thomas Guindon, le tout considéré à leur satisfaction le 12 août 2024.

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 2024-260 afin de répondre à la demande du ministère des affaires municipales ;

ATTENDU QUE l'avis de motion de la modification du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE à la suite du dépôt du rapport financier 2022, la municipalité d'East Broughton, par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, Madame Audit nous révèle un déficit d'opération de l'ordre de 2 434 943 \$;

ATTENDU QU'après vérification et preuve à l'appui, la directrice générale adjointe constate que 98% du déficit a été causé par le paiement dans le compte d'opérations d'un montant de 2 392 014 \$ qui a servi, à payer l'infrastructure du remplacement du système de réfrigération dans l'aréna. Le reste du déficit a payé les intérêts ;

ATTENDU QU'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux ;



2024-  
09-9003  
N° de résolution  
et de numérotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

#### **7.1 - DISSOLUTION RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL BEAUCE-AMIANTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante (ci-après la « Régie ») en vertu de l'entente intermunicipale intervenue le 30 juin 2003 (l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit être dissoute puisque son objet est accompli;

CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2024, les résolutions nécessaires à la dissolution de la Régie ont été adoptées par tous les administrateurs de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de la proposition de partage de l'actif de la Régie, laquelle est conforme à l'Entente;

IL EST ADOPTÉ PAR RENALD DROUIN ET APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ CE QUI SUIT :

Que la Municipalité approuve les résolutions préparées par la Régie relativement à la distribution de ses biens, à sa dissolution et aux déclarations à être publiées en vertu de la Loi sur la publicité légale des entreprises.

Que la Municipalité accepte le partage de l'actif de la Régie dont la description est faite à l'annexe A des résolutions adoptées le 26 août 2024.

**ADOPTÉE**

2024-  
09-9003

#### **7.2 - Dossier juridique en cours - Démolition de la maison brûlée**

Attendu que des avis ont été envoyés au propriétaire conformément aux règles applicables afin que celui-ci procède à la démolition de sa maison suite à un incendie.

Attendu que malgré les lettres envoyées par courrier recommandé le propriétaire n'a jamais donné suite ni communiqué avec la municipalité. ni fait de déclaration verbale ou écrite de ses intentions.

Attendu que la municipalité désire assurer la sécurité des lieux compte tenu qu'il y a réelle menace d'effondrement et que les odeurs qui s'y dégagent sont nuisible pour l'entourage.

Considérant la situation qui perdure sans avoir la collaboration du citoyen propriétaire, la municipalité entreprend des mesures judiciaires afin d'obtenir un jugement de la cour lui permettant d'effectuer les travaux de démolition et ce, au frais de ce propriétaire sans autre avis ni délais.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale ainsi que les Avocats de la firme Bernier Beaudry, à déposer une requête et obtenir le dit jugement afin de procéder aux travaux de démolition.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
09-9007

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité que le règlement # 2024-262 soit adopté.

Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement. Le document en annexe fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

### **9 - LOISIRS ET CULTURE**

#### **9.1 - Embauche automne et hiver 2024 et 2025**

Attendu que les activités de loisirs hivernaux débuteront dès l'ouverture du Centre des loisirs Desjardins, le 18 septembre.

Attendu que pour assurer le bon déroulement des diverses activités, nous devons embaucher pour les postes à pourvoir et que la directrice des loisirs propose les tarifs suivants ;

- Journalier d'entretien général auxiliaire (suite au départ de Jérémy Cliche) /21,99\$/ heure (convention)

Ligue du jeudi

Chrono :

- Mathilde Lachance / 25\$ / partie
- Maryanne Gagné / 25 \$ / partie

Arbitre :

- Mario Mathieu : 45\$/ partie
- Olivier Mathieu : 45\$/ partie

Cours d'initiation au patin : (nous sommes toujours à la recherche)

- Moniteur/trice en chef : 25\$/ heure
- Moniteur/trice : 20\$/ heure

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter les tarifs proposés par la directrice des loisirs Ann-Rose Roy,

**ADOPTÉE**

#### **9.2 - Camp de jour 2024**

À titre informatif :

La municipalité désire souligner l'excellent travail de M. Maxime-Olivier et son équipe pour la tenue de camp de jour à l'été 2024.

Le succès encore une fois cette année de notre camp de jour municipale



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
09-9006

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juin 2024 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Renald Drouin appuyé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

### **Article 1:**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2:**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 434 943 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022.

### **Article 3:**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 434 943 \$ sur une période de 20 ans.

### **Article 4:**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **Article 5:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le projet de règlement 2024-267 amendant le règlement 2024-260 est disponible au bureau municipal pour consultation.

### **8.2 - Adoption du règlement # 2024-262 « Règlement de zonage »**

Attendu qu'un premier projet de règlement a fait l'objet d'une consultation public le 12 août 2024 concernant l'autorisation des gîtes touristiques. La hauteur des bâtiments multifamilial ainsi que les appareils d'échange thermique.

Attendu que la municipalité n'a reçu aucune demande de modification au premier projet de règlement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné le 8 juillet 2024;

Attendu que le projet de règlement a été déposé le 8 juillet 2024;

Attendu que le second projet de règlement est produit sans modifications.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
09-9009

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

ATTENDU que la directrice des loisirs a procédé à l'ébauche d'un contrat de location considérant une augmentation des frais de location à 250.00\$ par mois.

CONSIDÉRANT que le conseil est en accord de renouveler le contrat au terme et conditions stipulé dans le contrat qui a été déposé;

Il est proposé par Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers, de consentir au renouvellement du contrat pour la période du 7 octobre 2024 au 30 septembre 2025.

### **9.5 - PARFIRSPA**

ATTENDU qu'une demande de subvention auprès du programme PARFIRSPA a été acceptée pour un projet d'installation de jeux d'eau dans la municipalité.

ATTENDU qu'une convention d'aide financière doit être signée avec la direction du programme d'aide financière.

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs a déposé le plan budgétaire et est toujours en recherche de subventions supplémentaires ou d'autres contributions au projet.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de planifications doivent être approuvés afin que les démarches puissent continuer d'évoluer.

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice des loisirs Ann-Rose Roy à signer les ententes d'aide financière au nom de la Municipalité.

### **10 - TRAVAUX PUBLICS**

#### **10.1 - SUIVI RECHERCHE EN EAU**

À titre d'information :

Le puit no.4A a été foré en juin, branché au réseau de façon temporaire en urgence et est en attente de branchement permanent suite à la réception des plans d'ingénierie qui sont en processus actuellement.

le puits 8A a été foré le 19 août dernier et que la recherche semble actuellement fructueuse. Les ingénieurs et hydrogéologues sont en préparation des données nécessaires pour faire une demande de raccordement temporaire de ce puits aussi.

Il y a eu un bris au puits no.8 ce qui explique que nous avons émis un avis de restriction d'utilisation de l'eau en date du 22 août 2024. Cet avis a été levé le 6 septembre 2024 dû au temps requis pour que la réparation puisse s'effectuer ainsi que les tests nécessaires pour assurer la qualité de l'eau suite à la réparation.

Les analyses d'eau ainsi que les rapports hydrogéologiques seront produits dans les prochaines semaines ce qui permettra d'envisager la demande de plans d'ingénierie nécessaires pour faire une demande au ministère de l'environnement d'un raccordement permanent du puit no. 4A et le



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

démontre que le dévouement de l'équipe est sans contredit un élément important à considérer et nous souhaitons sincèrement vous remercier pour votre programmation et vos bons soins auprès des enfants qui en ont bénéficiés.

Le bilan de dépenses et des revenus a été déposé au conseil par la directrice des loisirs et un surplus de 62,71\$ des revenus sur les dépenses a été constaté pour cette saison estivale.

### **9.3 - Cours initiation au patin 2024 - \*\*\*SUJET REPORTÉ\*\*\***

CONSIDÉRANT le succès obtenu l'an passé avec les cours d'initiation au patin.

ATTENDU QUE la directrice des loisirs propose de revisiter la formule cette année;

L'an passé c'était une vingtaine de cours d'initiation pour les jeunes débutants de 4 à 10 ans et ce, d'octobre à mars.

Pour cette année, nous aimerions offrir 11 cours pour une session d'automne, pour les jeunes débutants de 4 à 10 ans et une session d'hiver pour les jeunes intermédiaires de 4 à 10 ans comptant le même nombre de cours.

Session automne : 5 octobre au 14 décembre

Session d'hiver : 11 janvier au 22 mars

Attendu que l'an passé les coûts d'inscriptions étaient de :

Cours	2021-2022 (Annulé)	2022-2023	2023-2024
Résident	130\$	135\$	135\$
Non-Résident	240\$	250\$	250\$

Voici les prix proposés :

Résidents : 80\$ / session

Non- Résidents : 148\$ / session

Il est proposé par **\*\*sujet reporté\*\*** et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la grille tarifaire proposée par la directrice des loisirs.

**ADOPTÉE**

**2024-  
09-9008**

### **9.4 - Renouvellement du Contrat de service - Local traiteur**

ATTENDU que le contrat de location avait pris fin le 1<sup>er</sup> août 2024 dernier mais que le conseil désirait évaluer les conditions de renouvellement du contrat, celui-ci avait été reconduit jusqu'au 7 octobre prochain afin d'avoir le temps nécessaire pour évaluer les clauses reconduites.

ATTENDU que la municipalité désire renouveler le contrat de location d'espace commercial situé à l'aréna pour le service de traiteur en place.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
09-9010

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

raccordement d'urgence du puit no.8A. Cette procédure est prévue d'être réalisée sur la prochaine année si tout se passe bien.

**ADOPTÉE**

### **11 - VARIA**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Chers citoyens vous avez maintenant l'occasion de poser plusieurs questions sur des sujets divers.

### **13 - PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière est prévue pour le 7 octobre à 19h30.

### **14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h45.

**ADOPTÉE**

Jean-Benoit Létourneau  
Maire

Emilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Benoit Létourneau  
Maire

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Emilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

